

Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1080 Bruxelles , le 02 Déc 2005
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Monsieur Jacques LEFERRE
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: CC / Dossier pédagogique 3909

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

Unité de formation : SCIENCES ADMINISTRATIVES : INITIATION AUX NOTIONS
D'ENVIRONNEMENT (CONVENTION)

Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE
PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT

Code Référence : 718532U32X2

Domaine : 702 Economie-SU:gestion, comptabilité, fiscalité, finances...

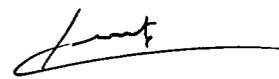
Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

P.O. La Directrice générale a.i.,

Chantal Kaufmann



Nicole SCHETS
Directrice

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Stéphane Abrassart ou Carine Cacheux (02/690.87.11 ou 02/690.87.10)

V. 3909

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) **J. LEFERE** Date et signature (2) : Le 27 octobre 2005
Administrateur délégué

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

SCIENCES ADMINISTRATIVES: INITIATION AUX NOTIONS D'ENVIRONNEMENT (CONVENTION)

CODE (3) 41.85.32.032X2	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 702
-------------------------	--------------------------------------

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

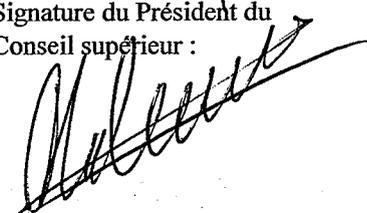
5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
- Du degré : (1) inférieur (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input checked="" type="radio"/>	Economique	<input checked="" type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur : 27/10/05

Signature du Président du Conseil supérieur : 

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de Formation : (3) 71.85.32 V32 X2	Code du domaine de formation : (4) 702
--	--

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

<u>1. Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du(des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Initiation aux notions d'environnement	CT	B	12
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	0
		Total des périodes	12

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

COPIE CONFORME

ACCORD PROVISoire - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

J. LEONARD
Administrateur pédagogique

Date : 28 NOV. 2005

Signature :




Nicole SCHETS
Directrice

-
- (2) A compléter
 - (3) Réserve à l'Administration
 - (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
 - (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
 - (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE DE FORMATION :

SCIENCES ADMINISTRATIVES: INITIATION AUX NOTIONS D'ENVIRONNEMENT (CONVENTION)

Date d'approbation:

Date d'application obligatoire:

Date limite d'application:

Code Régime 1 provisoire	Code Dom. form.	Intitulé Régime 1 provisoire	Code Régime 1 provisoire	Code Dom. form.	Intitulé Régime 1 provisoire	Cirso	Code Dom. form.	Intitulé Régime 2	Niveau	Type form.	Nombre périodes
	702	SCIENCES ADMINISTRATIVES: INITIATION AUX NOTIONS D'ENVIRONNEMENT (CONVENTION) 12 Périodes	718532U32X1	702	SCIENCES ADMINISTRATIVES: INITIATION AUX NOTIONS D'ENVIRONNEMENT (CONVENTION) 18 Périodes			NEANT			
U n i t é F o r m a t i o n											

FINALITES

1.1. Finalités générales de l'unité de formation

Conformément à l'article 7 du décret du 16 avril 1991, les principales finalités de l'enseignement de promotion sociale sont :

- de concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- de répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières de l'unité de formation

L'unité de formation a pour but de donner au personnel des administrations locales et provinciales les connaissances et capacités en matière de **INITIATION AUX NOTIONS D'ENVIRONNEMENT** telles que le prévoit le programme proposé par le Conseil Régional de la Formation et faisant partie des conditions prévues pour obtenir une échelle supérieure de traitements conformément à la circulaire ministérielle du 27 mai 1994 relative aux principes généraux de la fonction publique locale et provinciale.

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant, en développant sa capacité d'agir de manière autonome :

- de s'approprier les connaissances de base et les concepts fondamentaux de matières relatives à l'environnement ;
- par là même, de donner un embryon de culture et de vocabulaire commun à tout le personnel administratif pour que chacun puisse mieux replacer son action propre dans un cadre général ;
- de porter un regard critique, avec l'aide d'une personne-ressource, sur divers problèmes cruciaux de l'environnement.

CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable de

En français :

- écrire un message de portée générale en respectant les règles de lisibilité, de ponctuation, de mise en paragraphes, de disposition, de précision et d'adéquation au lexique, d'adaptation au destinataire et tout particulièrement d'orthographe
- résumer les idées essentielles d'un texte non vu, les critiquer, y rattacher sa (ses) conception(s) personnelle(s) et élaborer une synthèse en relation avec les courants de pensée étudiés
- présenter l'analyse d'un ouvrage (narration longue, essai, dialogue, poèmes, pièce de théâtre, scénario, étude) restitué dans son contexte historique et social

En mathématiques :

- analyser les composants d'une situation,
- modéliser une situation,
- restituer des connaissances,
- se référer à des notions acquises pour les intégrer dans le traitement d'une situation,
- organiser un ensemble d'informations,
- appliquer un ensemble d'informations à la résolution d'un problème,
- interpréter des solutions

dans des situations problèmes mobilisant des savoirs, savoir-faire et savoir-être, relatives aux fractions rationnelles, aux équations du 1^{er} ou du 2^e degré, à la représentation de fonctions du 1^{er} ou du 2^e degré, au théorème de Pythagore, aux unités d'angles, à la statistique descriptive

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur ou titre comportant des cours de formation générale d'un niveau équivalent

**RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION
DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT**

Néant.

PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

face à des situations rencontrées dans la vie quotidienne mettant en jeu des problématiques environnementales, en disposant d'une documentation appropriée et actualisée,

-d'acquérir les concepts fondamentaux afin d'identifier et de caractériser les notions suivantes :

- le développement durable ;
- l'écologie ;
- les interactions économie – environnement ;
- les interactions économie - droit;
- la répartition des compétences en matière environnementale.

à partir de situations simples portant sur des thèmes pertinents en rapport avec l'environnement :

-d'appliquer les concepts et notions étudiés
supra ;

-de porter, avec l'aide d'une personne-ressource, un regard critique sur les cas proposés.

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable, en tenant compte des notions étudiées d'analyser une situation-problème illustrée par des documents choisis par le chargé de cours et portant sur un ou plusieurs aspects environnementaux.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de la pertinence des éléments pris en compte ;
- de la clarté et de la précision écrite et/ou orale (argumentation, vocabulaire) ;
- de sa capacité à porter, avec l'aide d'une personne-ressource, un regard critique face au(x) problème(s) exposé(s).

PROFIL DES CHARGES DE COURS

Un enseignant

Ou

Un expert possédant une expérience professionnelle en sciences administratives ou ayant acquis une certaine notoriété dans ce domaine.